

Jean-Claude BOREL
Secrétaire Général UFR-FO

La Commission Exécutive de l'Union Fédérale des Retraités de la fonction Publique Force Ouvrière (UFR- FO) s'est tenue à Paris le 19 juin 2019 dans le cadre du Conseil Fédéral de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF-FO).

Lors de cette réunion l'UFR-FO se devait d'affirmer sa position face aux réformes annoncées par le gouvernement. Ce fut fait par l'adoption à l'unanimité de la résolution générale qui suit. La Commission Exécutive de l'UFR-FO s'est déclarée également solidaire de la déclaration, adoptée à l'unanimité par le Conseil Fédéral de la FGF-FO, qui affirme les orientations d'un syndicalisme fort, puissant, novateur et revendicatif.

La Commission Exécutive de l'UFR-FO appelle tous les pensionnés et retraités à rejoindre les actifs et les chômeurs dans un puissant rassemblement à Paris le 21 septembre 2019 avec la FGF-FO et la Confédération Force Ouvrière.

Dans une solidarité intergénérationnelle **NOUS DIRONS NON** au projet de réforme des retraites conduisant à réduire les droits des salariés, le niveau des pensions et au recul de l'âge du départ à la retraite.

NOUS DIRONS OUI au maintien de tous les régimes.

NOUS N'ACCEPTERONS aucune remise en question des pensions de réversion ou d'orphelin.

NOUS EXIGERONS une revalorisation des pensions par l'indexation sur les salaires et l'annulation de la hausse de la CSG pour tous.

**POUR UN PUISSANT RASSEMBLEMENT AVEC L'UFR-FO,
LA FGF-FO ET LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE**

RETRAITÉS, ACTIFS ET CHÔMEURS

**ENSEMBLE À PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019,
ENSEMBLE NOUS SERONS PLUS FORTS,
ENSEMBLE NOUS GAGNERONS.**

Conseil Fédéral de la FGF-FO 18 et 19 juin 2019 RÉSOLUTION UFR-FO

POUR LA DÉFENSE DES PENSIONNÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

La commission exécutive de l'UFR-FO réunie le 19 juin au siège de la Confédération Force Ouvrière à PARIS constate que les résultats des luttes des salariés, des retraités et des chômeurs n'ont pas encore permis d'empêcher les contre-réformes du gouvernement.

LES PENSIONNÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE SONT SOLIDAIRES DE TOUS LES RETRAITÉS FO

La commission exécutive de l'UNION FÉDÉRALE DE RETRAITÉS-FO (UFR-FO)

- Soutient l'Union Confédérale des Retraités-FO (UCR-FO).
- Elle s'inscrit dans les principes édictés par son règlement intérieur et souligne avec force son attachement à l'adhésion des pensionnés par le biais de leurs syndicats nationaux.
- Le bureau national de l'UFR-FO a fidèlement et avec conviction appelé à suivre les mots d'ordre de l'UCR-FO, ainsi que les décisions prises par son comité exécutif.

- La Commission Exécutive de l'UFR-FO :

Rappelle que l'UFR-FO est partie intégrante de la FGF-FO qui s'inscrit dans le cadre de la défense du Statut Général de la Fonction Publique dont le code des pensions civiles et militaires est l'un des piliers.

NOS PENSIONS SONT UN DROIT OUVERT PAR UNE COTISATION. ELLES NE SONT NI UNE ALLOCATION SOCIALE, NI UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT.

NOS PENSIONS SONT UN SALAIRE DIFFÉRÉ DONT L'ÉTAT DOIT GARANTIR LE TAUX DE REMPLACEMENT.



sommaire

- P.1 Édito
- P.2 à 6 Résolution UFR-FO au Conseil Fédéral de la FGF-FO
- P.7 Réforme des retraités : attention danger !
- P.8 Services Publics et de Santé FO - CNRACL - Opération déminage
- P.9 Coup de gueule de la rédaction : le 3^e rapport de l'Observatoire des Inégalités
- P.10 Baisse inédite des taux d'impôts locaux
- P.11 et 12 Dossier consommateurs par M. Mecocci A quoi, à qui se fier ?
- P.13 et 14 Les pesticides et nous (suite et fin)
- P.15 Le coup de cœur littéraire de Jean-Paul Prady
- P.16 A nos adhérents(es), A nos lecteurs(trices) Nos permanences Bulletin de changement d'adresse

LES REVENDICATIONS DES PENSIONNÉS FORCE OUVRIÈRE SONT CONNUES :

- Annulation immédiate de la hausse de la CSG pour tous les pensionnés.
- Fin du blocage du niveau des pensions imposé depuis cinq ans.
- Retour à l'indexation annuelle des pensions, des complémentaires et des reversions, sur l'augmentation du salaire moyen et rattrapage pour tout le monde, à concurrence de la perte du pouvoir d'achat estimée à 20 % en 15 ans.
- Aucune pension inférieure au SMIC.
- Rétablissement de la demi-part pour les veuves et veufs et les parents isolés ayant élevé seul(e) un enfant pendant moins de 5 ans.
- Suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux pensionnés qui ont élevé au moins trois enfants.
- Suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) -0,3 % acquittée depuis le 1^{er} avril 2013 par tous les pensionnés imposables, pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie (contribution qui de surcroît a été détournée plusieurs années de son objet).
- Création d'un 5^e risque - géré par la Sécurité Sociale - couvert par une cotisation solidaire et universelle, qui seule permettrait de garantir la solidarité et une égalité de traitement des personnes âgées sur l'ensemble du territoire.
- Pour les EHPAD et avec l'UCR, nous demandons des mesures concrètes :
 - Au minimum la mise en œuvre de la préconisation du rapport de l'Assemblée Nationale à savoir, un(e) salarié(e) par résident(e) - 60 soignants(es) pour 100 lits.
 - La formation, ainsi que la revalorisation des rémunérations, et des perspectives de carrière de ces personnels.
 - L'abrogation de la convergence tarifaire et l'augmentation des dotations à hauteur des besoins.
 - La prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la sécurité sociale dans le cadre de la solidarité nationale et d'un service public de l'autonomie.

→ L'application d'une diminution significative du reste-à-charge considérant notamment que les amortissements ne doivent pas être retenus pour le calcul du tarif hébergement mais supportés par la collectivité départementale.

→ Que les départements, qui ont la compétence « action sociale » reçoivent de l'État leur dû : des fonds de concours à hauteur des besoins, à commencer par le financement à 50 % de l'APA via la CNSA.

LE BUREAU NATIONAL DE L'UFR-FO DANS L'ACTION

Une délégation du bureau, conduite par Christian Grolier et composée de Maryse Mecocci, Bernard Ribet, Jean-Paul Prady et moi-même, a été reçue par le Directeur de Cabinet du Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics le 5 juin 2018.

LES SUJETS ABORDÉS

ACTION SOCIALE

- La création d'un nouveau risque dépendance financé par la Sécurité Sociale.
- Faciliter l'accès des fonctionnaires retraités dans des Ehpad, financés tout ou partie par leurs mutuelles.
- Réintégration des pensionnés dans les listes syndicales pour participer aux CIAS et SRIAS.
- Information annuelle des pensionnés sur leurs droits dans le domaine social :
 - Accès aux restaurants administratifs ou inter-administratifs et le bénéfice de la subvention repas (PIM) pour nos camarades.
 - Un droit amélioré pour obtenir un logement social.
 - Le rétablissement de l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat (AAH).
 - Le versement de l'Aide au Maintien à Domicile (AMD) selon les dispositions applicables au secteur privé, la création d'une 7^e et 8^e tranche et son attribution même en cas de handicap temporaire.
 - Le CESU subventionné ouvert aux retraités.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La situation des pensionnés au regard de la complémentaire santé a été évoquée. L'argumentaire a porté sur 2 points :

- Le système de la tarification à l'âge et l'évolution consécutive importante et exponentielle des cotisations complémentaires santé alors que le pouvoir d'achat des pensions baisse mécaniquement et que les dépenses de santé prennent une part de plus en plus importante chez les personnes âgées ;
- Les pensionnés n'ayant pas accès aux contrats de groupe avec, selon la loi, participation de l'employeur pour les salariés, il est demandé pour respecter l'équité, de défiscaliser avec droit à crédit d'impôts la cotisation complémentaire santé payée par ceux-ci.
 - Cette revendication a été renouvelée par l'UFR-FO le 7 février 2019 lors d'une audience interfédérale au cabinet du Premier Ministre.
 - Il est enfin demandé que les syndicats soient auditionnés par les équipes d'inspection dans le cadre du dossier du financement de la protection sociale complémentaire.

HONORARIAT

Le bureau de l'UFR- FO demande :

- La délivrance systématique d'une carte de retraité à tout fonctionnaire de l'État faisant valoir ses droits à la retraite.
- L'attribution de l'honorariat à tous les fonctionnaires tel que le prévoit la loi ; c'est une marque de reconnaissance du fonctionnaire retraité qui reste rattaché à son statut.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UFR :

- **Affirme** que le gouvernement sourd à la colère profonde des salariés, des retraités et des chômeurs est responsable de la révolte du peuple appelé « Gilets Jaunes » et des violences qui s'en sont suivies.

- **Constate** que les résultats des trois mois de palabres orchestrés par le gouvernement sous le nom de « Grand Débat National » n'ont pas été à la hauteur des attentes des pensionnés.

Bien au contraire, ils se sont traduits par :

- L'indexation de fait des pensions en fonction du niveau de revenus faisant fi des dispositions prévues par le code de la sécurité sociale et notamment par l'article L. 161-25.
- La rupture d'égalité entre les pensionnés au regard des règles de revalorisation des retraites.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UFR EXIGE QUE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

- Respecte l'Article L1 du code des pensions qui stipule que la pension est un droit et non une prestation sociale.
- Revienne sur les décisions qui écartent de la revalorisation un grand nombre de retraités, ceux-là même qui continuent à subir la hausse de la CSG de 1,7 point sur leur pension, soit une augmentation de 25 %.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UFR-FO DIT :

- NON à la politique ultra-libérale qui nous est imposée depuis des années.

- Demande que l'UFR-FO porte ces revendications dans les plates-formes revendicatives, les actions et les négociations au plus haut niveau menées par la Fédération Générale des Fonctionnaires Force-Ouvrière et la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière.

Les événements passés et présents démontrent que seul le rapport de force permet de faire aboutir les revendications. Cela suppose une plus large audience de notre Union.

Chaque adhérent doit être un militant.

Faites connaître l'UFR-FO à nos camarades retraités et actifs de la Fonction Publique de l'État.

**ACTIFS ET PENSIONNÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE
ENSEMBLE NOUS SERONS PLUS FORTS
ENSEMBLE NOUS GAGNERONS**





Réforme des retraites : attention danger !



Bernard RIBET
Secrétaire National

La part du PIB consacrée aux retraites était de 316 Md € en 2017 soit 13,8 % du PIB.

La volonté affichée du gouvernement est de la ramener à 11,7 %.

Toutes les mesures destinées à baisser le pouvoir d'achat des retraités vont dans ce sens et c'est cette même logique qui – n'en doutons pas – préside à la réforme des

retraites dont le chantier a été ouvert.

Le but de la réforme est de mettre en place un régime unique et universel qui se substituerait aux 42 régimes existants suivant le principe, faussement dit « d'équité », énoncé au départ à savoir 1 € cotisé donnerait les mêmes droits à pension pour tous. Il est envisagé sur cette base d'instaurer un système par point. Le salarié public ou privé accumule chaque année un certain nombre de points qui sont valorisés au moment de la liquidation de la retraite. La carrière complète est alors prise en compte – avec tous ses aléas.

Nous ne sommes plus, quoiqu'on en dise, dans un régime par répartition, d'autant que, dans sa logique, le système poussera ceux qui en auront les moyens à se constituer des compléments par capitalisation. Il n'y a plus de solidarité intergénérationnelle puisque chacun cotise pour son propre compte en se constituant un capital par point.

Dans un régime par point le montant des retraites n'est pas garanti, en particulier si – comme c'est probable – la valeur du point est une variable dépendante de la situation économique du pays.

Enfin le gouvernement a clairement affirmé que les retraites seront « gérées à enveloppes fermées », « on ne distribuera pas plus que ce qui aura été produit ».

Il est probable que les retraites baisseront mécaniquement et les retraités d'aujourd'hui ne seront pas épargnés. Cette réforme obligera ou incitera un grand nombre de salariés à travailler plus longtemps car leur niveau de pension sera jugé insuffisant à l'âge où ils pourraient normalement partir.

Dans ce contexte, le débat sur l'âge de départ à la retraite n'a guère de sens en particulier si un dispositif de surcote pour les uns et de décote pour les autres est mis en place.

Les retraités de la Fonction Publique s'opposent fermement à toute remise en cause de leur système de retraite qui découle de leur statut et du Code des Pensions.

QUEL IMPACT SUR LES PENSIONS DE REVERSION ?

Selon le COR « l'objectif assigné à la réversion est le maintien du niveau de vie du conjoint survivant ». Mais le gouvernement voudrait uniformiser les règles sachant que la réversion est calculée aujourd'hui **à partir de la retraite du conjoint défunt** par application d'un taux différent selon que ce dernier est fonctionnaire (50 %) ou salarié du secteur privé (54 % - sous conditions de ressources - pour le régime général et 60 % pour les complémentaires).

Quel taux sera retenu à l'avenir ?

Une piste étudiée par le gouvernement serait d'accorder au conjoint survivant une pension qui, considérant ses propres ressources personnelles ou l'absence de ressources personnelles, lui permettrait **d'atteindre 50 % du revenu global** dont disposait le couple. (Jean-Paul Delevoye devant la commission des affaires sociales à l'assemblée nationale).

Cela signifie que si le conjoint survivant a des ressources personnelles supérieures à ce plafond, le droit à réversion n'est pas ouvert.

En première analyse, ce système ferait beaucoup de perdants, en premier lieu les fonctionnaires et les salariés du secteur privé qui ont des retraites complémentaires.

Comme en matière de retraite il s'agit là encore de diminuer la charge tout en laissant subsister des anomalies scandaleuses comme l'exclusion des couples PACSÉS.

« *Aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer ne serait-ce que d'un centime* » a déclaré le Président de la République. Les personnes aujourd'hui à la retraite ne seraient pas non plus concernées par la réforme selon une source gouvernementale.

NOUS VERRONS BIEN...

Pour nous retraités qui subissons déjà des atteintes intolérables sur notre pouvoir d'achat, nous n'insisterons jamais assez sur cet enjeu majeur que constituent les acquis en matière de réversion des pensions. Il faut être plus que vigilant : nous nous devons d'être résolument offensifs.





Services Publics et de Santé FO
Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

Opération déminage

Une fois n'est pas coutume, mais l'auteur de cette analyse, (plus tout jeune, bientôt 78 ans) va tenter d'exprimer ce qu'il pense de la situation actuelle eu sein de notre « Belle France ».

Tout d'abord, permettez-moi de sortir un instant du champ strictement syndical, pour examiner la situation relative à l'intérêt général.

Rappelons en préambule que le syndicalisme a vocation à défendre les intérêts particuliers et moraux des salariés, (de l'employé au cadre supérieur) que ceux-ci relèvent du privé comme du public.

Et cela en contradiction avec les « attermolements » de certains qui voudraient que nous prenions en charge l'intérêt général de la population. Terrible dilemme mais aussi terrible confusion.

Le mouvement des « gilets jaunes », bon enfant à l'origine, déconcerte et place désormais notre pays dans la confusion la plus totale et la plus dangereuse !...

Cependant, ce qui est intéressant à observer c'est que ce mouvement porte en lui une impérieuse volonté à ce que le sort des citoyens de base puisse s'améliorer afin que la redistribution des richesses au sein de notre Pays (et il y en a) soit à la fois juste mais surtout mieux comprise par la population active.

Ce mouvement a pris naissance pour faire face à une saturation de prélèvements et de taxes en tout genre qui grevait considérablement le pouvoir d'achat des familles, constituées d'une majorité de salariés, d'auto-entrepreneurs et de petits commerçants.

Cette contestation a trouvé son apogée en fin d'année 2018 avec des actions incontrôlées et (ou) perturbées par l'entrisme de casseurs en tout genre...

Or là où la cassure est arrivée, c'est au moment où le pouvoir a pris peur et a lâché du « lest » en ouvrant « les vannes » du côté de la dépense publique sans concertation avec quiconque (à la jupitérienne)

La suite nous la connaissons, trois mois de discussions, de palabres, d'échanges, de propositions et au bout du bout, une cacophonie sans nom, sans colonne vertébrale, où la « rue en jaune » voudrait se substituer au pouvoir politique (démocratiquement élu) et décider à sa place !...

Ce mouvement a au moins un effet positif, c'est la remise au goût du jour des corps intermédiaires

(organisations syndicales, les associations nationales, les élus locaux etc...).

Deuxième grand défi qui se présente à notre Pays ; la perte du sens commun au sein de notre république, la perte des valeurs, le respect de l'autre, le vivre ensemble, l'acceptation de nos différences, (statut professionnel, couleur de peau, de religion etc...).

Comment y remédier ? Reprendre le problème à la racine, à l'école de la République, à la Citoyenneté, à l'égalité des droits et des devoirs...

La République qui protège, qui aide, qui soutient mais aussi qui éduque, qui apaise mais qui doit si besoin, dans le même temps sanctionner (ou à défaut empêcher les irréductibles à poursuivre leur action de destruction de la République et de nos valeurs communes).

Oui, un sursaut est nécessaire, oui, il ne pourra que s'appuyer sur les corps intermédiaires (partis politiques inclus).

Les leçons que nous devons en tirer sont éclairantes ; les décisions ne peuvent venir que d'en haut, toutes les mesures pour qu'elles soient comprises doivent faire l'objet d'un consensus large sous peine d'être contestées (exemple : les 80 km/h pour l'ensemble des routes de campagne), l'invention au jour le jour de nouvelles taxes prises sur le dos de la population active ou non active et bien d'autres... participe à ces constatations.

Bien qu'étant le produit (dit des trente glorieuses), le réchauffement climatique est un phénomène extrêmement redoutable pour nos familles (enfants et petits-enfants) et il faut en avoir conscience. S'exonérer de cette perspective majeure serait à très COURT terme la fin programmée de l'existence des êtres humains. A méditer...

Mais revenons à notre propos initial.

Les moyens modernes de communication non maîtrisés conduisent à des situations extrêmement dommageables pour la Démocratie. Les Fausses Nouvelles (Fake News) mêlées à la situation du quotidien et des infos, « brouillent » la connaissance au jour le jour en répandant des infos non contrôlées et déstabilisent les esprits faibles ou crédules... de quoi opposer les catégories sociales et professionnelles les unes contre les autres...



Le troisième rapport de l'observatoire des inégalités a été dévoilé le mardi 4 juin 2019



Après la Suisse, la France est le deuxième pays d'Europe où les riches sont les plus riches.

Les 1% les plus fortunés captent 17% de l'ensemble du patrimoine, par ailleurs cinq millions de personnes pauvres vivent avec moins de 855 euros par mois pour une seule personne.

La pauvreté frappe en priorité les femmes seules, les classes populaires non diplômées et les immigrés.

Ces écarts de richesse impactent en priorité l'éducation et le mode de vie des enfants.

Les différences de résultats scolaires entre élèves favorisés et défavorisés sont visibles dès le CM2.

Les enfants de cadres supérieurs sont presque trois fois plus nombreux à faire des études supérieures que les enfants d'ouvriers.

L'espérance de vie des pauvres est inférieure de 13 ans en moyenne à celle des riches (71 ans pour les premiers et 84 ans pour les seconds). La pénibilité du travail est une des causes essen-

tielles de cet écart. A méditer alors que le gouvernement envisage de reculer l'âge de la retraite à taux plein à 64 ans !

« Si le modèle social français est loin d'être le plus inégalitaire des pays riches il ne répond pas à la promesse d'égalité » conclut ainsi l'observatoire.

Toutes ces inégalités offrent un socle à la montée du populisme.

Ce rapport nous conforte dans notre volonté de militer pour une politique plus sociale, pour l'amélioration du pouvoir d'achat et pour un accès à des soins de qualité partout et pour tous.

Le gouvernement en restant sourd à nos alertes et à nos propositions ne fait qu'alimenter les extrémistes de tout bord.

Si le mouvement « gilets jaunes » semble toucher à sa fin, ne pas répondre à cette fracture sociale qui s'aggrave pourrait déboucher sur une nouvelle expression de colère et de désespérance encore moins contrôlable.

Jean-Paul PRADY



Baisse inédite des taux d'impôts locaux

- Pour la première fois en dix ans, les taux des taxes que paient les ménages des grandes villes affichent un léger recul, de 0,3 % en moyenne, selon une étude du cabinet FSL.
- La réforme de la taxe d'habitation pousse les maires à jouer sur la taxe sur le foncier bâti, à un an des municipales.

FISCALITÉ

Matthieu Quiret

✉ @MQuiret

C'est inédit depuis au moins dix ans : les taux des impôts locaux refluent légèrement. Dans les villes de plus de 100.000 habitants, ils reculent en moyenne de 0,3 % en 2019 (-0,2 % dans les villes moyennes). Depuis 2008, les taux des taxes d'habitation (TH) et des taxes foncières (TF) affichaient des croissances de 0,1 % à 5,1 % par an. C'est la principale surprise de l'étude du cabinet FSL, qui a analysé les délibérations des villes de plus de 40.000 habitants, soit 400 taux d'imposition. Le coup de frein fiscal des maires et des présidents d'intercommunalité était attendu, à un an des municipales. « Mais il est bien plus fort qu'à la même époque du dernier cycle électoral », assure Jérôme Barberet, directeur des études de FSL. En 2013, les élus avaient assumé 0,1 % de hausse.

La crise des « gilets jaunes », démarrée en plein dans les négociations des budgets primitifs, qui se déroulent de décembre à mi-avril, a dû calmer les dernières velléités d'augmentations. La très grande majorité des communes et de leurs communautés ont réussi à ne pas toucher à leurs taux. Mieux, vingt-huit municipalités ont affiché une baisse. Un mouvement essentiellement communal, seuls deux présidents d'intercommunalité ayant fait ce choix.

Autre nouveauté, « les baisses de taux concernent surtout le foncier

bâti », indique Jérôme Barberet. André Laignel, président du Comité des finances locales, en explique la raison : « Baisser la taxe d'habitation conduirait à amputer la compensation par l'Etat. Ce serait une bien mauvaise idée. » En effet, le gouvernement a engagé une suppression progressive en trois tiers de la TH pour 80 % des Français depuis l'an dernier. Il dédommage les communes du manque à gagner mais avec un maximum plafonné sur le taux de TH de 2017 de la collectivité. Toute baisse du maire serait donc un « cadeau » à l'Etat.

La fébrilité fiscale se retrouve dans les taux votés par les départements. Sur 101 départements, seuls deux ont actionné le levier à la hausse, contre huit l'an dernier. Les Landes, qui ont voté une hausse de 15 % (44 euros de plus en moyenne par propriétaire, selon France Bleu), se justifient par leur taux en dessous de la moyenne nationale. Les Ardennes, qui expliquent ne pas profiter comme les autres départe-

Les décisions de baisse des élus résultent surtout de l'histoire fiscale du mandat.

ments de généreux « frais de notaire », ont dopé de 1 % leur taux à plus de 23 % en 2018, soit 7 points de plus que la moyenne nationale. En moyenne, c'est toutefois une quasi-stabilité qui est constatée pour les départements, à -0,1 %, comme l'an

dernier mais loin de la tendance historique. Le cabinet FSL rappelle que sur dix ans, la hausse annuelle de la moyenne nationale était de 1,3 %, avec un pic à 5,2 % en 2016.

Les décisions de baisse des élus résultent essentiellement de l'histoire fiscale du mandat. A Caen, le maire LR Joël Bruneau poursuit pour la cinquième fois d'affilée le recul des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. A Argenteuil, qui a lourdement mis à contribution ses contribuables pour redresser les finances de la ville depuis des années, Georges Mothron (LR) a souhaité donner un bol d'air aux propriétaires via un recul de 2,6 % de la TF.

Nice, qui avait créé l'an dernier une taxe foncière métropolitaine très décriée localement, a baissé en 2019 le taux communal de TF de 9,2 %. « Les compétences de la métropole montent en puissance, il est normal d'augmenter ses impôts et de diminuer ceux de la ville », explique Philippe Pradal, premier adjoint du maire Christian Estrosi. D'après une simulation du cabinet FSL, un contribuable niçois type a connu une hausse de 183 euros de l'an dernier, contre 57 euros de baisse cette année, dont 10 grâce à un geste très politique du département. La mairie garantit, elle, que l'imposition est revenue au niveau du début de mandat.

Mardi 21 mai 2019 Les Echos



Cette information, donnée à partir du vote des budgets primitifs des collectivités locales, pourrait être une bonne nouvelle. On aurait pu craindre à une anticipation liée à la révision des valeurs locatives (dernière en date 1970) qui a pour effet d'actualiser ces valeurs locatives donc d'augmenter les bases d'imposition. Mais si cette réforme est effectivement engagée pour les locaux professionnels depuis 2017 il n'est pas question – pour l'instant – d'une généralisation aux locaux d'habitation.

Le chiffre de 0,3 % de baisse en moyenne relevé sur le foncier bâti principalement ne fait pas oublier que, pour 2018, les taxes foncières ont augmenté en moyenne de 9 % avec d'importants écarts d'une commune à l'autre.

Enfin s'agissant de la taxe d'habitation et de sa suppression progressive pour une certaine catégorie de contribuables, l'engagement pris par l'Etat d'une compensation financière versée aux collectivités locales pose la question de son financement. Qui payera ?

B.R.



Dossiers consommateurs

par Maryse MECOCCHI
Secrétaire Nationale



Les consommateurs que nous sommes, sont de plus en plus avertis grâce aux médias, aux associations. Nous traquons les pesticides, les phtalates, les plastifiants, les perturbateurs endocriniens... bref, tout ce qui peut nuire à notre santé. Face à toutes ces informations alarmistes, difficile de s'y retrouver, faire les courses devient le parcours du combattant !

Et tout naturellement, nous avons tendance à nous tourner vers le Bio – **à condition d'en avoir les moyens ! ...**

Le marché du Bio connaît une croissance insolente depuis quelques années. Les parts de l'agriculture biologiques ne cessent d'augmenter par rapport à celles de l'agriculture traditionnelle.

Hélas, le dernier hors-série de 60 Millions de consommateurs, « le meilleur du bio » n° 199 juillet 2019, nous ôte nos dernières illusions !

Même le bio peut être contaminé !!!

Sans être une « pro » de la partie, j'ai feuilleté pour vous le journal, pianoté sur le Net et noté ici

quelques infos, partielles bien sûr ; si vous voulez en savoir plus, vous savez ce qui vous reste à faire... :

Déjà lors de précédentes analyses de produits bio, ce magazine daté du 23/03/2018, avait constaté que, suivant l'origine du produit - notamment la Tunisie en ce qui concerne l'huile d'olive - certaines marques contiennent des substances indésirables et même interdites en France. Conséquences de la demande qui s'accroît, environ 30 % de denrées alimentaires biologiques sont importée de l'Union Européenne ou de plus loin. La Répression des Fraudes avait relevé un taux d'irrégularité d'environ 14 % sur des produits bios avec des substances interdites dans 5 à 6 % des échantillons analysés, issus pour beaucoup de pays tiers.

Même si la grande majorité des produits analysés ne dépassaient pas la « limite maximale de résidus » (LMR) cette association avait demandé une LMR plus haute pour le Bio que pour les produits conventionnels.

2019 et encore des problèmes soulevés par l'association dans le Bio.

130 produits passés au crible dans 14 produits alimentaires : œufs, laits, céréales, huiles d'olive, gâteaux, pâtes-à-tartiner, pizzas, plats préparés, charcuterie, chips, pommes, bananes, yaourts et jus de fruits.

Surprise ! certains produits Bio contiennent plus de polluants cancérigènes, PCB*, Dioxines** et perturbateurs endocriniens que des produits conventionnels !!!

En cause, entre autres, les sols, les prés, non contrôlés avant l'installation d'un élevage ou d'une culture biologique, qui ont accumulé des produits chimiques, issus des rejets industriels notamment des incinérateurs, de l'agriculture intensive....

Autre cause, la pollution de l'air. L'équipe « *d'Envoyé Spécial* » lors de l'émission du 20 juin 2019 a enquêté dans la vallée de l'Arve, près de Chamonix et donné la parole aux habitants qui portent plainte contre l'État pour « carence fautive ». Ceux-ci ont analysé les sols et des œufs

issus d'élevages biologiques et chez des particuliers. Le bilan est catastrophique rien n'échappe à la pollution de l'air et du sol.

**Alors à quoi et à qui se fier ?
la question reste posée...**

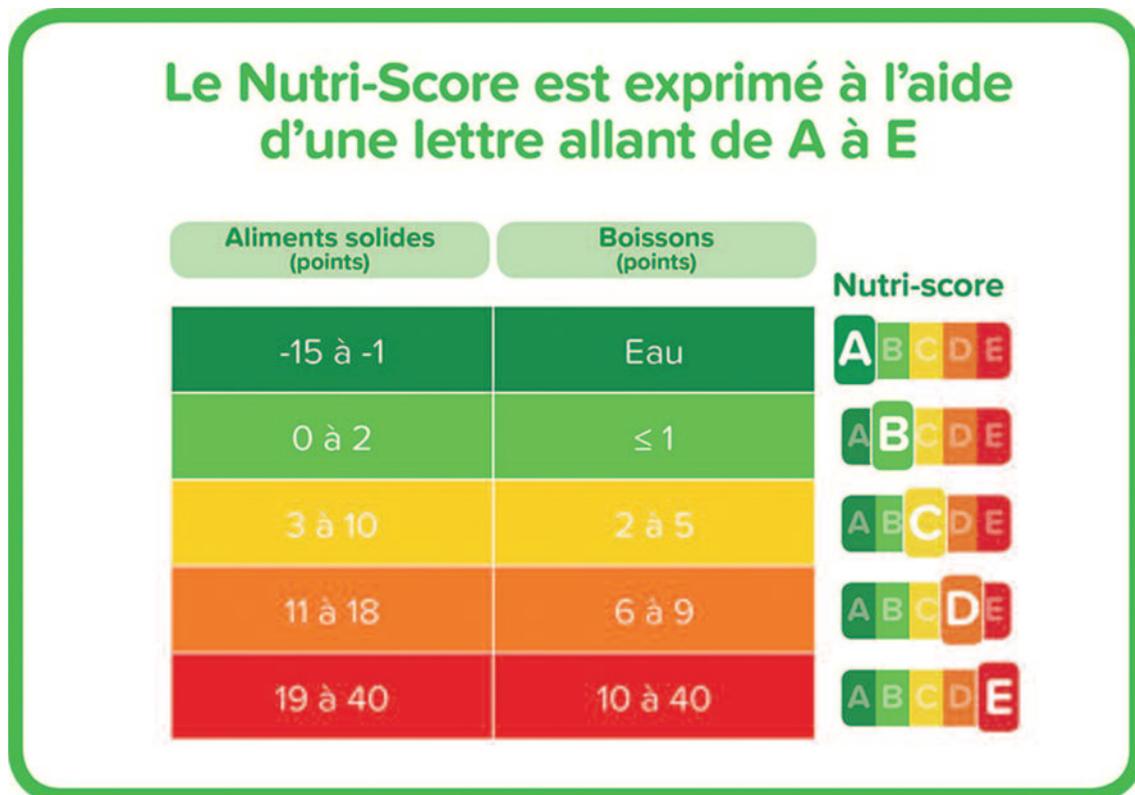


BIO NE VEUT PAS DIRE DIÉTÉTIQUE :

Pour aider les consommateurs à évaluer les caractéristiques nutritionnelles des produits transformés et des boissons (à quelques exceptions près) certains emballages arborent un repère appelé le NUTRI-SCORE ; ce système qui repose sur la base du volontariat est adopté par un nombre croissant de distributeur et d'industriels.

Cependant quelques erreurs ont été relevées par *60 Millions de Consommateurs* !

Cet étiquetage de A à E, du vert au rouge, se base sur la proportion de nutriments et d'aliments bénéfiques (fibres, protéines, fruits et légumes) et d'apports négatifs (énergie, acides gras saturés, sucres, sel). Ses limites : il n'intègre pas la présence d'additifs ou de pesticides.



*PCB : Polychlorobiphényles, aussi appelé Biphényles - Polychlores - BPC - ou parfois Pyralène ; composés organiques chlorés.

**DIOXINE : PCDD et PCDF molécules qui sont transportées dans l'air se déposant un peu partout dans l'environnement situé autour des sites d'incinération.



Serge LESUR
Secrétaire National

Les pesticides et nous

(suite et fin)



ET SI TOUT CHANGEAIT ?

Devant l'évolution de la situation sanitaire du pays, des voix s'élèvent depuis de nombreuses années. Restées jusqu'à récemment lettre morte, des politiques sont montés au créneau et ont essayé de contrer le pouvoir des lobbys du secteur. En France, des plans « Écophyto » ont été lancés par nos gouvernements (voir encadré). Le plan Écophyto lancé en 2008 visait à réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici à 2018.



Résultat : entre 2008 et 2015, l'usage des pesticides a augmenté de 22 % ! Des ajustements ont été mis en place en 2012 face à l'impossibilité d'atteindre les objectifs fixés en 2008. Là encore ce fût un échec. Toutefois, des avancées dans le domaine de l'utilisation des pesticides sont à noter en ce qui concerne ces produits en territoires « hors agriculture ». C'est ainsi, qu'au

bout d'une longue et difficile bataille, la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires (dite loi Labbé) prévoit l'interdiction de l'usage de certains produits phytosanitaires, au 1^{er} janvier 2017, pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries, dans l'ensemble des espaces publics pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics. Les termes de cette loi ont été repris dans la loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Par cette même loi, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019 : ainsi, les jardiniers amateurs, en particulier, ne doivent plus être en possession de ces produits et n'ont plus le droit de les utiliser. Un grand pas vient donc d'être franchi, reste à continuer dans cette voie pour aller encore plus loin. Et tout espoir n'est pas perdu ! En effet, concernant les utilisations agricoles, le tribunal administratif de Lyon s'est appuyé sur le « principe de précaution » pour annuler, mardi 15 janvier 2019, l'autorisation de mise sur le marché du Rondup Pro 360, contenant du glyphosate et commercialisé par Monsanto, délivrée en

mars 2017 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). C'est la première fois qu'une telle décision est prise par une juridiction française, s'agissant d'un produit commercial à base de glyphosate⁽¹⁾.

LA BATAILLE CONTINUE !



La lutte pour, au moins, limiter les produits phytosanitaires se poursuit, et en particulier avec la campagne « *Nous voulons des coquelicots* »

initiée par Fabrice Nicolino et François Veille-rette. Ces derniers justifient leur appel : « *Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon*

ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers. (...) Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes »⁽²⁾. Le rôle des citoyens est primordial dans cette lutte (comme dans beaucoup d'autres !) : peser de tout son poids pour faire avancer les choses dans le bon sens. En refusant ces produits, en achetant et en consommant des produits alimentaires exempts de pesticides, nous forçons nos gouvernants, les producteurs, toute l'industrie agroalimentaire à aller dans la bonne direction et nous contribuons à un meilleur environnement, une santé préservée pour tous.

(1) https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/15/glyphosate-la-justice-annule-l-autorisation-de-mise-sur-le-marche-du-roundup-pro-360_5409368_3244.html

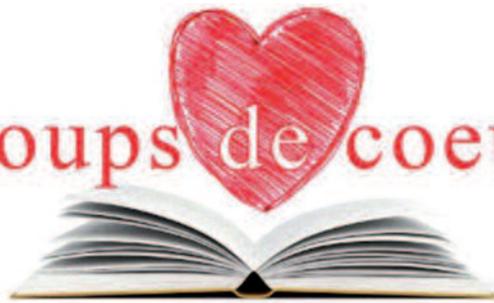
(2) <https://nousvoulonsdescoquelicots.org/l-appel/>

ÉCOPHYTO En quelques mots...

- Un plan qui vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante ;
- Une initiative lancée en 2008 à la suite du Grenelle de l'Environnement. Le plan est piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- Des acteurs mobilisés : depuis 2008, agriculteurs, chercheurs, techniciens des chambres d'agriculture ou des instituts techniques ont déjà engagé de nombreuses actions pour tenter d'atteindre cet objectif ;
- **Le plan Écophyto 2018**, mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »), vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018. Le Comité national d'orientation et de suivi pilote ce programme.

Source : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>

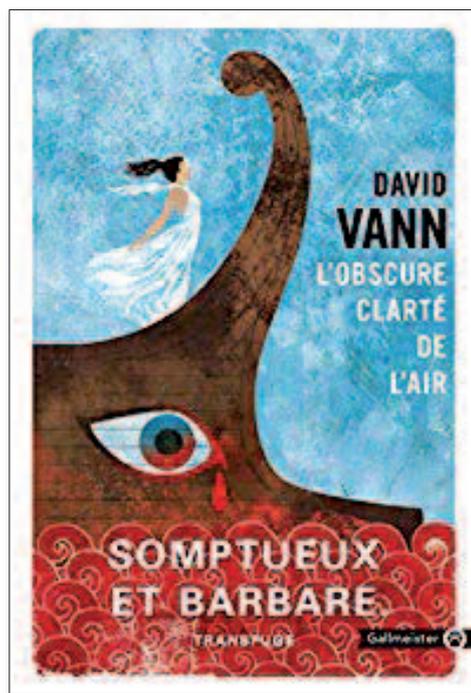
Coups de coeur




Le coup de coeur littéraire

de Jean-Paul PRADY
Secrétaire National

L'OBSCURE CLARTÉ DE L'AIR de David VANN



David VANN nous replonge dans la mythologie grecque avec une relecture du mythe de Médée.

Il nous raconte l'histoire de cette femme, fille du roi de Colchide et de l'Océanide Idye, de descendance à la fois royale et divine. Le style est incisif et haché, les phrases courtes.

Médée tombe amoureuse de Jason et l'aide à s'emparer de la Toison d'Or que détenait son père.

Elle s'enfuit avec lui et les Argonautes à bord de l'Argos. Elle a tué son frère et jette ses membres un à un à la mer afin de retarder son père parti à leur poursuite.

Médée est une femme indocile, insoumise, libre au caractère entier, aucun homme ni aucun dieu ne l'effraie.

Elle est prêtresse de la Déesse Hécote, elle ne veut dépendre de personne et n'hésite pas pour cela à inspirer la terre.

Elle brave tous les interdits pour maîtriser son destin alliant noirceur et passion dévorante.

Médée féministe avant l'heure ?

Son erreur sera son amour pour Jason et sa punition, la trahison de celui-ci.



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 132
Juillet 2019
Supplément n° 1
à « La Nouvelle Tribune »
N° 420 - JUIN 2019

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.A.P. 0120 S 05458
VINCENT IMPRIMERIES
TOURS





A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

- par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries
- 75010 PARIS,
- par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 PARIS
e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Les permanences 2019 se tiendront

les 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

Pour les renseignements téléphoniques ainsi que pour les consultations au siège, vous devez téléphoner aux horaires indiqués ci-dessus.

Tél. : 01.44.83.65.55

Adresse mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Adresse Mail :

À le..... 2019

(signature)